

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2017

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Salducci à M. le Maire ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

**ABSENTS** : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Daubisse présente le rapport suivant :

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Signature de la charte du Plan de Conservation partagée des périodiques en Aquitaine (PCAq) et de la convention pour le signalement des collections dans le catalogue Système universitaire de documentation pour les publications en série (SUDOC).

Depuis 1995, la Médiathèque participe activement au Plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine (PCAq) dont l'objectif est de répartir la charge de la conservation des magazines, revues et journaux sur plusieurs bibliothèques et centres de documentations du territoire régional.

Cette conservation fait partie des missions des bibliothèques et, pour ce qui concerne le PCAq, elle a été orientée vers la conservation des titres locaux mais aussi axée autour de thématiques choisies par le comité de pilotage pour leur intérêt régional : la vigne et le vin, l'archéologie et la foresterie en sont les premières.

La Médiathèque est aujourd'hui pôle de conservation pour 27 titres dont 19 sont d'intérêt local ou liés au fonds basque (voir liste annexée). L'inscription de ces titres au plan de conservation lui permet ainsi de bénéficier de dons et de transferts de collections venant d'autres établissements pour compléter ses fonds.

En mai 2013, la Ville de Bayonne a signé la précédente convention de conservation partagée avec l'Université de Bordeaux et l'Agence ECLA (Écrit Cinéma Livres Audiovisuel). Aujourd'hui ce document est remis à jour et est de nouveau présenté à la signature des partenaires.

Cette chartre s'accompagne de la signature d'une convention pour le signalement des collections dans le catalogue SUDOC (Système universitaire de documentation pour les publications en série). Ce catalogue permet, en effet, l'interrogation d'une base nationale où sont regroupées des références provenant de milliers d'établissements en France (universités, médiathèques, centres de documentations). Il permet, grâce à sa richesse, de remplir au mieux les missions de prêts entre bibliothèques et satisfaire ainsi les demandes de tous les usagers et chercheurs au plan national ou international.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention pour le signalement dans le SUDOC des publications en série et la convention d'adhésion au plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine ainsi que la chartre associée et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint